

Le 03 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 03 mars 19h30 à l'usine, située au 2095 rue Dandenault à Lawrenceville.

Étaient présents : Monsieur Derek Grilli, maire
 Monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1
 Monsieur Éric Bossé, conseiller poste numéro 2
 Madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4
 Monsieur Carl Massé, conseiller poste numéro 5
 Monsieur Réal Delorme, conseiller poste numéro 6

Était absent : Monsieur Claude Jeanson, conseiller poste numéro 3

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Derek Grilli

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 19h30, le maire, monsieur Derek Grilli, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2025-03-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par: Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux: séance ordinaire du 03 février 2025 et séance extraordinaire du 11 février 2025;
4. Questions de l'assemblée;
5. Approbation de la liste des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités;
7. Suivi des dossiers;
8. Adoption du règlement numéro 2025-361 décrétant un emprunt de 1 479 000\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-137;
9. Adoption du rapport annuel 2024 d'activités de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;
10. Appui à l'organisme 'Action St-Francois' et à ses activités environnementales;
11. Remplacement du surpresseur #2 à l'usine de traitement des eaux usés;
12. Mesure de boues prévue à l'automne 2025;
13. Mise à jour des personnes autorisées au dossier municipal FCRC;
14. Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local;

15. Travaux à l'usine;
16. Autorisation signature d'un bail – location usine;
17. Questions de l'assemblée;
18. Affaires nouvelles;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER;

2025-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 03 février 2025;

Sur la proposition de : Réal Delorme
Appuyé par : Dany Chapdelaine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

2025-03-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 février 2025;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Carl Massé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER;

2025-03-26

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Sur la proposition de : Réal Delorme

Appuyé par: Éric Bossé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 28 février 2025, pour un montant de 117 036.15\$ et d'adopter le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

QUE soit approuvée la liste des comptes payés et à payer, datée du 03 mars 2025, pour un montant de 23 966.86\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DES COMITÉS;

7. SUIVIS DES DOSSIERS;

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-361 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 479 000\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-137;

2025-03-27

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-361 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 479 000\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-137

ATTENDU QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 2018-137, un solde non amorti de 1 450 000\$ sera renouvelable le 16 juin 2025, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 29 000\$;

ATTENDU QU'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 03 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Sur la proposition de : Éric Bossé

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du Village de Lawrenceville ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 479 000\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 1 479 000\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du ou des règlements no 2025-361 en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué à l'annexe «.....», une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification aux règlements no 2025-361, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, selon le mode prévu à cette disposition.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition de ces règlements.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

9. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 D'ACTIVITÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT;

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Lawrenceville pour l'année 2024;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville mandate sa directrice de faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie certifiée conforme de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville mandate sa directrice de faire parvenir à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. APPUI À L'ORGANISME 'ACTION ST-FRANÇOIS' ET À SES ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES;

2025-03-29

APPUI À L'ORGANISME 'ACTION ST-FRANÇOIS' ET À SES ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES

ATTENDU QUE l'organisme *Action Saint-François* œuvre depuis 1992 à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François, et qu'il contribue activement à la sensibilisation à la qualité de l'eau et à l'écoresponsabilité dans la région de l'Estrie;

ATTENDU QUE l'organisme organise des actions concrètes sur le terrain, telles que des ateliers, des conférences, des projets de verdissement, des nettoyages environnementaux et des activités de sensibilisation qui favorisent la participation citoyenne et communautaire;

ATTENDU QUE l'action d'*Action Saint-François* s'inscrit dans une démarche positive pour la protection de notre environnement et que ces initiatives sont en accord avec les priorités de notre municipalité en matière de développement durable et de préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite l'appui financier du conseil municipal pour soutenir ses projets de nettoyage des rives, de plantation d'arbres et de sensibilisation à l'écoresponsabilité pour l'année 2025;

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par : Éric Bossé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville appuie la demande d'Action Saint-François en devenant membre de l'organisme, par l'adhésion au statut de « Membre Entreprise / Institution » pour un montant de 150 \$ pour l'année 2025, tel que proposé dans la lettre reçue de l'organisme;

QUE le conseil municipal encourage les citoyens de la municipalité à participer aux initiatives de l'organisme et à soutenir les efforts visant à maintenir un environnement propre et sain dans la région;

ADOPTÉE

11. REMPLACEMENT DU SURPRESSEUR #2 À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES;

2025-03-30

REMPLACEMENT DU SURPRESSEUR #2 À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville possède deux surpresseurs dans son usine de traitement des eaux usées, et que ces appareils sont essentiels pour souffler de l'air dans un étang, augmentant ainsi l'oxygénation, favorisant le traitement des eaux usées par les bactéries, et contribuant au mélange de l'eau et à la réduction des odeurs et des dépôts;

ATTENDU QUE le surpresseur #1 a été remplacé en 2017, étant d'origine et en fin de vie, par la municipalité;

ATTENDU QUE le surpresseur #2, qui est également d'origine, est maintenant hors service et ne fonctionne plus du tout;

ATTENDU QU'après consultation avec l'entreprise *Pompes Fontaine*, spécialisée dans le traitement des eaux usées, celle-ci a confirmé que la réparation du surpresseur #2 coûterait plus cher que son remplacement;

ATTENDU QUE *Pompes Fontaine* a présenté une soumission au montant de 10 960 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement du surpresseur #2;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Carl Massé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte la soumission de Pompes Fontaines au montant de 10 960 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement du surpresseur #2 dans le cadre de l'entretien de l'usine de traitement des eaux usées;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder avec les démarches nécessaires à l'achat et au remplacement du surpresseur #2, et ce, selon les termes et conditions de la soumission;

ADOPTÉE

12. MESURE DE BOUES PRÉVUE À L'AUTOMNE 2025;

2025-03-31 MESURE DE BOUES PRÉVUE À L'AUTOMNE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville aura besoin de réaliser une mesure et un échantillonnage de boues ainsi qu'une analyse de la siccité à l'automne 2025;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues et analysées par le directeur de voirie qui suggère d'accepter une soumission dès maintenant afin d'éviter les éventuelles augmentations de prix et s'assurer que tout soit en ordre au moment venu;

ATTENDU QUE la soumission de SIMO Management Inc., pour un montant de 3 599,79 \$ plus les taxes applicables, a été retenue pour sa conformité et est recommandée par le directeur de la voirie;

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte la soumission de SIMO Management Inc. pour réaliser une mesure et un échantillonnage de boues ainsi que l'analyse de la siccité (Option 2) pour un montant total de 3 599,79 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Danny Muller, directeur de la voirie, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

ADOPTÉE

13. MISE À JOUR DES PERSONNES AUTORISÉES AU DOSSIER MUNICIPAL FCRC;

2025-03-32 MISE À JOUR DES PERSONNES AUTORISÉES AU DOSSIER MUNICIPAL FCRC

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à intervenir dans le dossier de la Municipalité du Village de Lawrenceville - 400060765;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite désigner certaines personnes pour représenter la municipalité dans ce dossier;

Sur la proposition de : Éric Bossé

Appuyé par : Dany Chapdelaine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise, à compter de la présente résolution, les personnes suivantes à intervenir et à agir au nom de la municipalité dans le dossier Municipalité du Village de Lawrenceville - 400060765 :

1. Madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale et greffière-trésorière;
2. Madame Maryse Aubuchon, adjointe administrative;
3. Monsieur Derek Grilli, maire, qui demeurera au dossier.

QUE toutes les autres personnes précédemment autorisées à intervenir dans ce dossier soient désormais retirées, et que seule la liste des personnes ci-dessus mentionnées soit valide à compter de la date de cette résolution.

ADOPTÉE

14. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (DOSSIER NO. TLR89297);

2025-03-33

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (DOSSIER NO. TLR89297)

ATTENDU QUE le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* a versé une compensation de 52 987 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 (voir la lettre du 31 juillet 2024 de la ministre Guilbault);

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE suite à l'audit externe des états financiers de la municipalité, le vérificateur externe présentera au rapport financier de 2024 dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complétée ;

Sur la proposition de : Éric Bossé

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité de Lawrenceville atteste de la véracité des frais encourus et informe le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale*.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX À L'USINE;

2025-03-34

TRAVAUX À L'USINE

ATTENDU QUE l'usine, située au 2095 rue Dandenault, a besoin de travaux de mise à niveau;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires incluent :

- Assurer l'inspection et la maintenance des unités d'égout et détecteurs de CO2.
- Remplacer les équipements électriques défectueux pour garantir la sécurité.
- Réparer les trous dans le béton afin de sécuriser les infrastructures.

ATTENDU QUE les travaux sont évalués à 15 000\$ plus les taxes applicables, et devraient s'échelonner sur une période maximale de 3 à 4 semaines;

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise le déboursé pour les travaux de mise à niveau à l'usine;

ADOPTÉE

16. AUTORISATION SIGNATURE D'UN BAIL – LOCATION USINE;

2025-03-35

AUTORISATION SIGNATURE D'UN BAIL – LOCATION USINE

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville a négocié les termes du bail de location de l'usine située au 2095 rue Dandenault;

ATTENDU QUE les parties ont convenu des termes relatifs à cette location;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal autorise, par la présente, madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que monsieur Derek Grilli, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lawrenceville, le bail de location de l'usine située au 2095 rue Dandenault, conformément aux termes négociés entre les parties;

ADOPTÉE

17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

18. AFFAIRES NOUVELLES;

19. LEVÉE DE LA SÉANCE;

2025-03-36 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par : Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 19h39

ADOPTÉE

Derek Grilli
Maire

Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière